

FORMULE D'ENGAGEMENT À RESPECTER

LE SECRET STATISTIQUE

A L'OCCASION DU RECENSEMENT GÉNÉRAL
DE LA POPULATION DE 1999

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, ensemble le décret n°84-628 du 17 juillet 1984 modifié pris pour son application,

Je soussigné, M. ^{lle} MOCAËR Sandrine
(nom, prénom)
agent recenseur de la commune de Brennilis

m'engage à ne transmettre à quiconque les informations qui seront mises à ma disposition, ou qui viendront à ma connaissance, dans le cadre de mes activités relatives au recensement général de la population de 1999, ni à en faire état, même après que mon emploi aura pris fin.

Je déclare avoir pris connaissance de ce que toute infraction à l'engagement mentionné ci-dessus m'expose :

- à des poursuites d'ordre pénal :

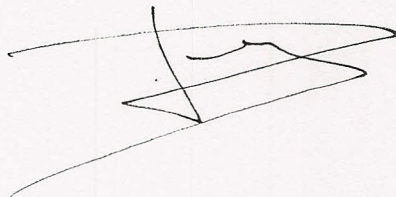
* articles 226-13 et 226-14 du code pénal (atteinte au secret) qui prévoient une peine d'un an d'emprisonnement et une amende de 100 000 F ;

* articles 226-16 à 226-24 du code pénal (atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques) ;

- à des poursuites en responsabilité civile, avec toutes les conséquences pécuniaires que cela comporte au titre des dommages causés ;

- au licenciement sans préavis ni indemnités.

date et signature



le 4/02/99

